

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement Durable



Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du
Second Plan d'Action de la SCAPP

NASMO 2021-2022

Chantier n°6 : Promotion de l'emploi, de la
jeunesse, de la culture, et de la résilience des
couches les plus vulnérables

TABLE DES MATIERES

Abréviations, acronymes et sigles	3
Résumé	6
I. INTRODUCTION	9
II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022.....	10
II.1 Intervention : Promotion de l’emploi productif et du travail décent	10
II.2 Intervention : action sociale, enfance et famille	11
II.3 Intervention : sécurité alimentaire.....	15
II.4 Intervention : Taazour	17
II.5 Intervention : Promotion et protection de la jeunesse.....	21
III. NIVEAU D’ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER	22
IV. FINANCEMENT DU CHANTIER	22
V. PERSPECTIVES DU CHANTIER	23
V.1 Enseignements tirés de la mise en œuvre sectorielle de la SCAPP en 2022.....	23
V.2 Recommandations.....	23
V.3 Orientations de programmation d’actions de développement du chantier pour 2023-2024 .	24
V.3.1 Intervention : Promotion de l’emploi productif et du travail décent	24
V.3.2 Intervention : MASEF.....	25
V.3.3 Intervention : Promotion et protection de la jeunesse.....	26
VI. ANNEXES.....	26
VI.1 Liste des membres du CDS	27
VI.2 Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 6 de la SCAPP.....	28

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AEP :	Alimentation en Eau Potable
BM :	Banque Mondiale
CAC :	Centre d'Accueil des Citoyens
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS :	Comités de Développement Sectoriels
CEC :	Comité Elargi de Concertation
CFPE :	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM :	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP :	Comité Interministériel de Pilotage
CIR :	Cadre Intégré Renforcé
CRD :	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI :	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS :	Chantier Stratégique
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle
CTC :	Comité Technique de Coordination
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEI
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
EPU :	Examen Périodique Universel
FRD :	Fonds Régional de Développement
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MCJS	Ministère de la Culture, Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MS :	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONS :	Office National de la Statistique
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP :	Partenariat Public-Privé
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNIG :	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNPE :	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS :	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SSE :	Système de Suivi Evaluation

SWEDD:	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TAAZOUR :	Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UNFPA :	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
AEP :	Alimentation en Eau Potable
BM :	Banque Mondiale
CAC :	Centre d'Accueil des Citoyens
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS :	Comités de Développement Sectoriels
CEC :	Comité Elargi de Concertation
CFPE :	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM :	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP :	Comité Interministériel de Pilotage
CIR :	Cadre Intégré Renforcé
CRD :	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI :	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS :	Chantier Stratégique
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle
CTC :	Comité Technique de Coordination
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEI
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
EPU :	Examen Périodique Universel
FRD :	Fonds Régional de Développement
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MCJS	Ministère de la Culture, Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MS :	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONS :	Office National de la Statistique
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP :	Partenariat Public-Privé
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice

SNIG :	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNPE :	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS :	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SSE :	Système de Suivi Evaluation
SWEDD:	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TAAZOUR :	Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UNFPA :	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME

Le présent rapport du CDS 6 a pour objectif de faire le bilan détaillé des actions prioritaires, l'analyse de l'efficacité des mesures prises le niveau et l'analyse des indicateurs inscrits dans la matrice de la SCAPP. Il est structuré en fonction des interventions issues des chantiers du levier 2 du Plan d'action 2021-25 de la SCAPP couverts. Pour chacune d'elles sont mentionnés les objectifs, les réalisations, le financement, les perspectives et les recommandations, le cas échéant.

Pour le chantier « Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport », les principales réalisations de l'intervention sur la période 2021 – 2022 dans le domaine de promotion de l'emploi productif et du travail décent, ont porté, entre autres, sur : (i) le financement de 1 500 nouveaux projets, (ii) la création de près de 5 000 emplois, (iii) l'organisation de campagne de sensibilisation sur les métiers porteurs et sur la valorisation de la formation professionnelle, (iv) l'ouverture de guichets emplois dans toutes les wilayas, (v) la signature d'une Convention-Emploi pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat en Assaba et au Guidimakha, (vi) la signature d'une convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (INPM) et (vii) le recrutement dans la fonction publique de 5 181 fonctionnaires.

Dans le domaine de la jeunesse, de la culture et du sport, les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'institutionnalisation du Programme de Volontariat pour le Développement Durable, dans le cadre de la politique de responsabilisation de la jeunesse et de son épanouissement ; (ii) la construction, la réhabilitation, l'équipement et la modernisation de 13 stades sportifs y compris le complexe olympique de Nouakchott et le stade de compétitions à Nouadhibou ; (iii) la construction de 3 nouvelles maisons de jeunes et de 7 aires de jeux ; (iv) la construction d'une assiette sportive multifonctionnelle à Kiffa ; (v) L'appui de 700 associations et clubs de jeunesse ; (vi) l'octroi d'un appui financier à dix-sept (17) académies sportives et l'élaboration, en cours, du cadre juridique régissant les académies afin de les professionnaliser davantage ; l'élaboration des textes d'application de la loi n° 2016-029 relative au sport.

Concernant le chantier stratégique des mesures spécifiques d'inclusion sociale, diverses réalisations ont été accomplies ayant trait aux interventions relatives à ce chantier au niveau du Ministère de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Famille, au niveau du Commissariat à la sécurité alimentaire et au niveau de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion « TAAZOUR ».

Dans le domaine de l'action sociale, les principales activités mises en œuvre ont porté notamment sur : (i) La prise en charge des frais de soins de 4522 malades indigents dont 733 dialysés, 89 malades évacués pour soins à l'étranger et 201 malades en cardiologie ; (ii) La formation à l'ENAS de 200 unités (conseillers en action sociale, assistants en action sociale, formateurs en signe de braille, contrôleurs du préscolaire et animateurs sociaux) ; (iii) La prise en charge de l'assurance maladie au profit de 1966 personnes en situation d'handicap ; (iv) Le transfert monétaire au profit de 567 enfants polyhandicapés à raison de 24.000 MRU par enfant et par an ; (v) La mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires au profit de 10 000 ménages comprenant des personnes en situation d'handicap à Nouakchott ; (vi) Le renforcement des capacités de la fédération nationale des associations de personnes handicapées à travers une subvention de 8,5 millions MRU qui bénéficie à plus de 40 associations membres ; (vii) L'organisation d'une enquête d'identification des personnes handicapées qui pratiquent la mendicité à Nouakchott ; (viii) Le lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion et de protection des personnes en situation d'handicap ; (ix) La mise en place d'un système de gestion d'information sur les personnes handicapées ; (x) Le financement de 166 projets (AGR) collectifs et individuels au profit des personnes handicapées dont 8 pour la communauté de Dially Guembe majoritairement aveugle.

Dans le domaine de la promotion féminine : (i) Le financement de 176 micro-projets collectifs (groupements de femmes) dans toutes les wilayas du pays ; (ii) Le financement de 760 AGR au profit

Institutions de Microfinance et ONG dirigées par des femmes dont 100 AGR au profit des filles sortantes du CFPF ; (iii) Le renforcement des capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Promotion Féminine par l'ouverture de 04 nouvelles antennes à Nouadhibou, Rosso, Boghé et Boutilimit d'une capacité d'accueil de 340 places ; (iv) La distribution de 35 prix aux filles lauréates (bac, brevet, concours) ; (v) Le financement de 10 femmes pour accéder aux commandes.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de protection de l'enfance par : (i) l'affectation dans toutes les directions régionales de référents en protection qui ont bénéficié de deux ateliers de renforcement de capacités au profit de 190 relais et 15 superviseurs ; (ii) la mise en place de nouveaux systèmes communaux qui ont enregistré en 2021 plus de 2665 enfants ayant des besoins de protection dont 819 (soit 31%) ont bénéficié de prise en charge ; (iv) la réhabilitation de l'antenne du centre de protection et d'intégration sociale des enfants à El Mina et son équipement avec une aire de jeux et une garderie au profit des enfants issus de couches vulnérables ; (v) la mise en place d'une cellule d'accueil des enfants sans encadrement parental dotée de moyens et de la logistique requis.

En matière de sécurité alimentaire, plusieurs programmes sociaux et de développement ont été exécutés : (i) Distribution gratuite des vivres au profit de 215.000 ménages ; (ii) Transferts monétaires au profit de 70.705 ménages ont bénéficié des transferts monétaires dans le cadre du programme MAOUNA ; (iii) distribution des vivres et des kits d'abris au profit de 19440 ménages ayant été victimes des intempéries ; (iv) Appui au pouvoir d'achat : 195 500 ménages ont pu s'approvisionner en produits alimentaires de base subventionnés (Blé, Riz, Sucre et Huile) dans le cadre du programme TAMWINE au niveau de 1754 points de vente dont 30% dans le cadre l'opération RAMADAN ; (v) Nutrition communautaire et scolaire : ouverture de 364 Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM) au profit de 14000 enfants malnutris et 461 femmes enceintes et allaitantes ; (vi) Nutrition scolaire : approvisionnement de 645 Cantines scolaires au profit de 66 237 élèves pour améliorer le taux de fréquentation scolaire dans les zones de précarité ; (vii) Renforcement des capacités des communautés : réalisation de 1452 activités dont 285 microprojets de réalisation des infrastructures socio-économiques et 1167 Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; (viii) Renforcement des capacités de stockage des denrées : réhabilitation des magasins de la SONIMEX (44 000 T) et de 35 magasins du CSA ; Renforcement des capacités de transport des denrées : acquisition de neuf camions de 55 T chacun.

Les principales réalisations des programmes de la Délégation Générale « TAAZOUR » ont concerné :

(i) Programme CHEYLA pour fournir des services de base (éducation - santé - eau - énergie) : (a) Education – formation : Lancement d'un programme de construction et d'équipements de 70 établissements scolaires, dont 52 écoles fondamentales et 18 établissements secondaires (entre collèges et lycées) ; (b) Santé – nutrition : construction et d'équipements de 20 centres et postes de santé ; lancement d'un programme d'assurance maladie universelle au profit de 100.000 ménages pauvres, soit environ 620.000 personnes ; acquisition des intrants et micronutriments requis pour le traitement de la malnutrition aiguë et modérée pour environ 30.000 enfants âgés de moins de 5 ans. (c) Eau potable et assainissement : Réalisation des Etudes géophysiques et hydrogéologiques au niveau de 151 localités dans 09 wilayas ; Réalisation d'un programme de construction et/ou d'extension de 70 réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) dans 08 wilayas ; réalisation en cours de 137 forages pour alimenter autant de localités en eau potable ; (d) Energie : électrification de 33 localités rurales : acquisition et la distribution de 20 000 bouteilles de gaz butane avec des machines de cuisson au profit de 20 000 familles pauvres dans toutes les wilayas.

(ii) Programme ALBARKA pour l'inclusion économique dans les filières agropastorales et l'accès au crédit : (a) Lancement d'un programme de construction de 12 barrages et l'aménagement de 224 digues et diguettes ; (b) Réalisation d'études pour la construction d'une usine de dessalement destinée à fournir de l'eau aux coopératives agricoles au niveau de Dakhlet Nouadhibou ; (c) financement de 1783

activités génératrices de revenus et de 433 prêts de bonne synergie (sans taux d'intérêt avec différé d'amortissement) avec une enveloppe financière de deux milliards et trois cents millions d'anciens ouguiyas.

(iii) Programme DARI pour le logement social et l'accès à l'habitat en zone urbaine précaire : (a) Lancement des travaux de construction de 500 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales de l'intérieur ; (b) construction de 1 432 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales des wilayas des Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimakha et Inchiri.

(iv) Programme de Promotion et renforcement du Registre Social (RS) : (a) le processus de ciblage des familles pauvres et vulnérables qui a été achevé sur l'ensemble du territoire national ; (b) Le développement d'un Système d'Information Intégré et d'une plateforme performante de distributions des avantages sociaux qui est désormais utilisée par la quasi-totalité des acteurs intervenant dans le domaine de la protection sociale.

La mise en œuvre des activités par les différentes entités souffre d'un certain nombre de contraintes qu'il faudra lever, dont : absence ou manque d'opérationnalité des outils techniques ou réglementaires; insuffisance dans la conception des projets et programmes; faiblesse des décaissements aussi bien sur les ressources extérieures et sur budget Etat; insuffisance de la supervision et du suivi; lenteur des procédures de passation de marchés ; faible capacité d'exécution des ressources humaines et des entreprises.

A cet effet, il est recommandé aux entités de mise en œuvre et leurs partenaires d'éliminer les goulots d'étranglement identifiés, à différents niveaux, pour améliorer les impacts des actions à réaliser au titre de ce chantier.

I. INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de prospérité Partagée (SCAPP) pour la période 2016-2030 adoptée par la Mauritanie constitue sa vision stratégique de développement et le cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels, les Partenaires Techniques et financiers au cours de la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvre la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

Pour le suivi de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de développement, il était indispensable de mettre en place un dispositif de suivi et évaluation capable de fournir l'information appropriée aux instances concernées dans les délais requis. Ce nouveau dispositif de suivi-évaluation s'est inspiré des acquis et des insuffisances du dispositif en vigueur au cours des dernières années tout en y apportant les améliorations significatives aussi bien en termes de montage que de dispositions pour l'opérationnalisation.

Le dispositif de suivi-évaluation mis en place comporte les instances suivantes : un Comité Interministériel de Pilotage (CIP), un Comité Elargi de Concertation (CEC), un Comité Technique de Coordination, des Groupes Techniques de Levier (GTL), des Comités de Développement Sectoriels (CDS) et des Comités Régionaux de Développement (CRD). Neuf CDS ont été mis en place à la place des 27 Comités Techniques Sectoriels (CTS) chargés précédemment du suivi de la mise en œuvre du CSLP et relevant chacun d'un ministère ou d'une institution.

La nouvelle réforme de la SCAPP a mis en place Neuf (9) comités de développement sectoriels qui tiennent compte des 15 chantiers stratégiques composant les 3 leviers stratégiques de la SCAPP à raison de trois comités par levier, comme proposé par l'étude d'opérationnalisation du Système de Suivi et Evaluation (SSE) de la SCAPP menée en 2018.

Chaque CDS regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par la thématique du chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Le levier stratégique N°2 comporte quatre chantiers stratégiques à savoir : (i) Le relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle (ii) Amélioration des conditions d'accès aux services de santé ; (iii) Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport ; (iv) Meilleure résilience des couches les plus vulnérables. Les deux derniers sont pris en charge par un seul CDS (CDS 6) alors que pour les deux autres ils sont pris en charge par respectivement le CDS 4 et le CDS 5.

Chacun des chantiers comporte en son sein un certain nombre d'interventions.

La mission dévolue aux CDS est essentielle dans le processus de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP et comporte notamment l'élaboration d'un rapport analytique sectoriel annuel de la mise en œuvre de la SCAPP dans le secteur concerné, dénommé Note annuelle sectorielle de mise en œuvre (NASMO), et le suivi des performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs y compris les ODD.

La présente NASMO du CDS 6 (2022) se situe dans ce cadre et a pour objectif de faire le bilan détaillé des actions, l'analyse de l'efficacité des mesures prises et le niveau et l'analyse des indicateurs inscrits dans la matrice. Il est structuré en fonction des différentes interventions issues des chantiers couverts et pour chacune d'elles sont mentionnés les objectifs, les réalisations, le financement, les perspectives et les recommandations, le cas échéant.

II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

Les principales réformes en cours ou réalisées en 2021 -2022 au niveau du chantier sont :

- Politique volontariste de résorption des disparités issues des discriminations sociales
- Révision de la loi sur les Associations et adoption des décrets d'application
- Promotion de l'autonomisation des femmes pour une participation active au développement
- Mise en Place de cellules sectorielles genre dans certains départements ministériels
- Création d'un Observatoire national des droits des femmes et des filles (ONDF)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de lutte contre les violences Conjugales
- Intégration socioprofessionnelle pour une pleine participation des handicapés
- Elaboration de la Stratégie Nationale de Promotion des personnes en situation du handicap (PSH) 2022-2026
- Adoption de plusieurs stratégies en lien avec la jeunesse et ses problématiques : la stratégie nationale pour l'emploi (2017-2030), la stratégie nationale de la jeunesse.
-
- Création de la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) (en 2022)
- Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

II.1 Intervention : PROMOTION DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DU TRAVAIL DECENT

La promotion de l'emploi productif et du travail décent rentre dans le cadre du premier volet stratégique du chantier 6 du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, à savoir « **L'Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport** »

Ses objectifs sont en phase avec l'objectif global de la SCAPP qui est « *l'emploi productif et le travail décent pour tous et promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité* », ainsi que l'objectif central de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) 2017-2030, qui est « *la résorption des besoins non satisfaits quantitatifs et qualitatifs de l'emploi.* »

Les principales réalisations de l'intervention 2021-2022, sont :

- Le financement de 1 500 nouveaux projets et la création de près de 5 000 emplois, dont 300 dans les zones de précarité du triangle de l'espoir ;
 - L'organisation de campagnes de sensibilisation sur les métiers porteurs et sur la valorisation de la formation professionnelle ;
 - L'ouverture de guichets emplois dans toutes les wilayas dont l'un des principaux impacts est la formation de 490 de petites et moyennes entreprises ;
 - La signature d'une Convention-Emploi pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat au profit de 2000 femmes et jeunes des Wilayas de l'Assaba et du Guidimakha ;
- La signature d'une convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (NPM), qui a permis de créer 2 000 emplois dans le domaine du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie ;

- Le recrutement dans la fonction publique de 5 181 fonctionnaires au niveau des secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé ;

II.2 INTERVENTION : ACTION SOCIALE, ENFANCE ET FAMILLE

Pour l'année 2021

Dans le domaine de l'action sociale : Le département a œuvré pour améliorer la qualité et l'étendue de la prise en charge et l'assistance sociale aux malades indigents. Des améliorations notoires ont été enregistrées sur les plans quantitatifs que qualitatifs.

- La prise en charge des frais de soins de 4522 malades indigents dont 733 dialysés, 89 malades évacués pour soins à l'étranger et 201 malades en cardiologie pour un montant global de 9 709 400 MRU.
- La prise en charge des soins de malades indigents a enregistré une extension notable pour couvrir les malades cardiaques. Cependant le nombre de malades indigents pris en charge dans les hôpitaux nationaux est passé de 5588 en 2020 à 3499 en 2021. Cette diminution est probablement due au régime l'assurance maladie dont bénéficient actuellement 100.000 ménages pauvres. Le budget mobilisé pour cette prise en charge est passé de 15 millions MRU en 2020 à moins de 8 millions MRU. Le nombre de bénéficiaires de l'assistance sociale fournie par le département aux malades indigents a enregistré une augmentation notable de 2019 à 2021 avec une augmentation de plus de 200% en 2021 par rapport à 2020.
- Le système de protection sociale s'est renforcé par la formation de 200 unités (répartis en conseillers en action sociale, assistants en action sociale, formateurs en signe de braille, contrôleurs du préscolaire et animateurs sociaux) par l'École Nationale pour l'Action Sociale (ENAS) couvrant les principaux domaines.

Promotion et autonomisation des personnes vivant avec handicap

L'année 2021 a enregistré d'importantes réalisations en faveur des personnes vivant avec handicap traduites par :

- Impression et distribution de 1600 cartes de personne handicapée et prise en charge de l'assurance maladie au profit de 1966 personnes en situation d'handicap dont 1666 à Nouakchott sur budget État et 300 au Guidimakha sur subvention avec le BIT.
- Transfert monétaire au profit de 567 enfants polyhandicapés à raison de 24.000 MRU par enfant et par an (110 enfants anciens bénéficiaires et 457 enfants nouveaux bénéficiaires en 2021 au niveau de Nouakchott et des Wilaya de l'intérieur).
- Mise en œuvre d'un programme de transferts monétaires au profit de 10 000 ménages, dont ayant des personnes en situation d'handicap à Nouakchott pour bénéficier d'un programme de transfert monétaire réalisée en collaboration avec le registre social en 2021 dont 9665 bénéficiaires ont jusqu'ici bénéficié de trois sur les six transferts monétaires prévus.
- Renforcement continue des capacités de la fédération nationale des associations de personnes handicapées à travers une subvention de 8,5 millions MRU qui bénéficie à plus de 40 associations membres.
- Organisation d'une enquête d'identification des personnes handicapées qui pratiquent la mendicité réalisée en 2021 à Nouakchott
- Lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion et de protection des personnes en situation d'handicap
- Mise en place d'un système de gestion d'information sur les personnes handicapées (Direction des personnes en situation de handicap)
- Financement de 58 projets collectifs au profit de 800 personnes handicapées et de 10 projets structurants, de 80 projets individuels à Nouakchott, d'un projet collectif au profit des femmes handicapées de Nouadhibou et de 10 projets collectifs d'insertion au profit de 50 mendiants (ayant

exprimé leur désir d'abandonner la mendicité) dans les domaines du poulailler, engraissements de bétails, vente légumes et fruits

Contribution au pôle de développement intégré de la communauté de Dialy Guembe majoritairement aveugle par le financement de six AGR individuels et de 02 micro-projets collectifs.

■

Autonomisation de la femme et lutte contre les violences

L'année 2021 a connu la mise en œuvre de plusieurs actions d'envergure en faveur de la protection, la promotion et l'autonomisation de la femme.

Dans le domaine de la formation : Un intérêt particulier a été accordé à la formation des filles issues de la déperdition scolaire et des femmes à la recherche de créneaux porteurs. C'est dans ce cadre que :

- 2300 filles et femmes ont bénéficié de formations qualifiantes organisées par 14 antennes régionales, du Centre de Formation pour la Promotion Féminine avec une offre formative dans 23 domaines d'intérêt.
- 258 espaces sûrs mis en place pour 5 339 filles déscolarisées et non scolarisées, encadrés par 161 mentors et 159 chargées de suivi.
- Plus de 50% des femmes et filles formées ont bénéficié d'équipements collectifs et/ou de financements en vue d'exercer des activités productives.
- Formation 40 femmes sur le montage de projets

Dans le domaine de l'autonomisation économique : Le département a mis en œuvre, dans le cadre du ProPEP un ambitieux programme de financements au profit des femmes. Le bilan de cette action se présente comme suit :

- Financement de 176 micro-projets collectifs (groupements de femmes) à raison d'au moins 03 micro-projets par moughataas (hormis les six moughataas nouvellement créées) dans toutes les wilayas du pays.
- Financement 660 AGR au profit de plusieurs types de personnes ou ménages vulnérabilité avec une forte implication des Institutions de Micro-Finance et ONG dirigées par des femmes.
- Financement de 100 AGR au profit des filles sortantes du CFPF. Les projets financés sont globalement dans l'agro-alimentaire mettant à profit les opportunités offertes par les chaînes de valeur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. (Coopératives de maraichage, unités de production de yaourt, de jus et confiture de dattes, pirogue familiale, séchage du poisson, production de couscous, engraissement du bétail, commercialisation du lait frais congelé).
- Renforcement des capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Promotion Féminine par l'ouverture de 04 nouvelles antennes à Nouadhibou, Rosso, Boghé et Boutilimit d'une capacité d'accueil de 340 places.
- Distribution de 35 prix aux filles lauréates (bac, brevet, concours)
- Financement de 10 femmes pour accéder au marché et devenir des « fournisseuses »

Dans le domaine de la protection contre les violences

- Mise en place des plateformes multisectorielles de lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes dans 8 wilayas (Hodh Elgharbi, Brakna, Trarza, Adrar, Taguant, Inchiri, Tiris Zemour et Nouadhibou).
- Mise en place d'un observatoire national des droits des femmes
- Suivi du traitement et de la résolution des litiges familiaux : 617 cas de litiges traités
- Lancement sous le Haut Patronage de la Première Dame d'une campagne nationale de promotion de la participation des femmes aux métiers de la sécurité, de la défense et de la justice.

Développement et protection de l'enfance

Dans le domaine de la protection des enfants contre la maltraitance et des abus

- Renforcement du dispositif institutionnel de protection de l'enfance par l'affectation dans toutes les directions régionales de référents en protection qui ont bénéficié de deux ateliers de renforcement de capacités.
- Renforcement du système national de protection de l'enfance par la mise en place de nouveaux systèmes communaux et par la formation des acteurs de protection en C4D
- Formation de 190 relais et 15 superviseurs et campagne de sensibilisation sur les droits des enfants en mobilité.
- Le système de protection a enregistré en 2021 plus de 2665 enfants ayant des besoins de protection dont 819 (soit 31%) ont bénéficié de prise en charge.
- Réhabilitation de l'antenne du centre de protection et d'intégration sociale des enfants à El Mina et son équipement avec cour de jeux, d'une garderie au profit des enfants issus de couches vulnérables.
- Mise en place d'une cellule d'accueil des enfants sans encadrement parental dotée de moyens et de la logistique requise.
- Le préscolaire a été portée parmi les priorités du département durant l'année 2021. Des actions d'envergure ont été réalisées notamment i) le recrutement et l'affectation de 150 monitrices du préscolaire, ii) l'appui par des subventions à la prise en charge des frais de scolarité de 2736 enfants issus de famille pauvres à Nouakchott et à Nouadhibou et iii) la délivrance de 79 autorisations d'ouverture de jardins d'enfants parmi les 95 demandes adressées au département soit un taux de réponse de 83%.

Dans le domaine de la nutrition des enfants de moins de 05 ans et des femmes et filles enceintes ou allaitantes, le département a organisé :

- Des campagnes de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ;
- Redynamisation des 40 centres de nutrition communautaire (CNC) en Assaba avec dotation en matériels de démonstration culinaires et en kit alimentaires.
- Implantation de 17 centres de nutrition communautaire au Guidimakha.
- Appui à la campagne de vaccination, de rattrapage de la vaccination, de supplémentation en Vit A, promotion de l'enregistrement des naissances en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de la Santé ;

Pour l'année 2022**L'assistance sociale aux groupes vulnérables**

- ✓ Prise en charge totale des frais de soins y compris ceux complémentaires non disponibles dans les Centres Hospitaliers Nationaux d'accueil au profit de 76 malades évacués à l'étranger. Des mesures sont prises pour améliorer la gestion de ce dossier notamment l'exploitation de la base de données de la CNAM et étude pour diversifier les destinations des évacuations de malades (Algérie, Tunisie, Espagne).
- ✓ Contribution aux frais, souvent élevés, des interventions chirurgicales en cardiologie de 159 malades indigents à travers une subvention annuelle de 10 millions MRU.
- ✓ Prise en charge de soins de 3836 malades indigents dans les hôpitaux nationaux pour une enveloppe financière globale de 20 millions MRU.
- ✓ Prise en charge des frais de séances de dialyse au profit de 746 malades indigents et transferts monétaires mensuels et réguliers à travers le réseau des agences de la poste.
- ✓ Assistance sociale à 2726 malades chroniques (malades oncologie, diabétiques, HTA et cas sociaux) par des transferts monétaires mensuels (1500 MRU/mois aux malades d'oncologie ; 1000 MRU/mois aux autres cas).

- ✓ Signature d'une Convention de partenariat avec Mauripost pour la qualité et les conditions de remise des transferts monétaires.
- ✓ Mise en place en partenariat avec la CAMEC de pharmacies spécifiques aux dialysés et autres maladies chroniques
- ✓ Mise en œuvre d'un programme social « Adhiyeti » au profit de 400 personnes âgées.

Promotion des personnes vivant avec un handicap

- ✓ Soutien à 604 familles ayant en charge des enfants polyhandicapés avec des transferts monétaires mensuels et réguliers de 2000 MRU/mois/enfant. Un groupe de 256 enfants polyhandicapés vient d'être identifiés pour bénéficier de ce programme.
- ✓ Distribution de cartes handicapées à 4984 personnes dont 1966 bénéficient d'assurance maladies à la CNAM.
- ✓ Sur le plan de l'autonomie fonctionnelle acquisition et distribution de 980 aides techniques (440 fauteuils roulant, 300 béquilles, 100 cannes blanches et 40 déambulateurs et acquisition en cours d'un nouveau lot d'aides techniques. Un nouveau lot d'aides techniques est en cours d'acquisition.
- ✓ La subvention annuelle de 9,2 millions MRU est accordée aux associations de PSH est déjà mise à leur disposition à 100% au profit de la Fédération Mauritanienne des Associations de Personnes Handicapées
- ✓ Assistance sociale au profit de 260 personnes handicapées dans l'incapacité de travailler et fourniture d'éducation spécialisée au profit de 643 enfants et jeunes en situation de handicap tous bénéficient de bourses d'accueil.
- ✓ Transferts monétaires au profit de 10.000 ménages et financement de 3000 AGR au profit des ménages ayant en leur sein une ou plusieurs PSH. 100 millions MRU sont déjà distribués sous forme de transferts monétaires bi mensuels réguliers.
- ✓ Élaboration d'une Stratégie Nationale de promotion des Personnes en Situation de Handicap.
- ✓ Construction d'un local approprié pour l'Ecole Nationale de l'Action Sociale.
- ✓ Etude de classification des associations bénéficiaires de la subvention Etat qui a couvert 47 associations ;
- ✓ Construction d'une salle de formation à Nouakchott au profit des personnes handicapées ;

Famille, genre et promotion féminine

- ✓ Octroi de financements à l'insertion au profit de 100 filles sortantes du Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) pour un montant 3,3 millions MRU.
- ✓ Mise en œuvre d'un programme de promotion de l'accès des femmes et filles aux marchés publics au profit de 25 femmes composées majoritairement d'associations de femmes et de jeunes entrepreneurs pour un financement de 4,4 millions MRU.
- ✓ Financement de 150 Activités Génératrices de Revenus dans les zones frontalières avec le Mali dans les localités de Hamoud et de Tenaha.
- ✓ Financement de 12 micros projets au profit des familles de gardiens déménagées de Tevragh Zeina
- ✓ Etudes de faisabilité de projets structurants au profit des femmes et des personnes en situation de handicap.
- ✓ Mise en place de plateformes multisectorielles de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.
- ✓ Formations qualifiantes au profit de 944 filles à travers 14 antennes du Centre de Formation et de Promotion Féminine
- ✓ Mise en œuvre en cours d'un programme d'autonomisation des femmes et filles à travers le financement de 500 AGR pour un montant global de 28 millions MRU.
- ✓ Lancement du programme de financement de 300 AGR au profit des femmes et des filles dans les wilayas.
- ✓ Mise en place en cours de 09 unités d'accueil des femmes et filles victimes de violences
- ✓ 12 plateformes multifonctionnelles d'inclusion économiques au profit des femmes des 2 Hodhs , Assaba, Gorgol, Brakna et Guidimakha
- ✓ Assistance judiciaire pour 20 femmes et 1 homme
- ✓ Formation 15 cadres sur la gestion de bases données de litiges familiaux

- ✓ Lancement de cadres de dialogues social de proximité autour du travail domestique à Nouakchott (Teyarett), Aioun et Kiffa.

Développement et protection de l'enfance

- ✓ Renforcement du système national de protection des droits de l'enfant à travers le renouvellement des membres du Conseil National de l'Enfance (CNE) ; Tables régionales : TRPE et système communaux de protection de l'enfance).
- ✓ Création d'une table régionale de protection de l'enfant dans la Wilaya du Tagant en place le 05 décembre 2022
- ✓ En matière de protection et d'insertion sociale des enfants en difficultés, plus de 843 enfants en rupture familiale sont intégrés dont 575 intégrés à l'école, 42 en familles, 23 enfants nouveaux nés en familles de *kavala*.
- ✓ Ouverture de 03 guichets au profit des enfants en mobilité (Rosso, Sélibaby et El Mina) et d'un centre de prise en charge des filles victimes de violences à Nouadhibou.
- ✓ Promotion de la participation des enfants et apprentissage des valeurs démocratiques et de la citoyenneté par i) l'organisation d'une première édition de voyages de découvertes au profit de 97 enfants les plus méritant dans le système scolaire issus de 49 moughataas de toutes les wilayas du pays ; ii) participation de 04 enfants à la rencontre annuelle de Charigha (EAU) et iii) tenue d'une session restreinte du parlement des enfants.
- ✓ Conception, adoption et mise en œuvre en cours d'un plan stratégique de développement de l'offre du préscolaire pour créer 100.000 places d'ici 2024 avec un accent sur l'équité sociale. Plusieurs actions phares de la feuille de route de ce plan stratégique ont été exécutées à savoir :
 - signature d'une convention de partenariat multipartite (MASEF, MENRSE, MAIEO, TAAZOUR, CSA ..)
 - Lancement de deux actions pilotes « année préparatoire » dans 154 écoles primaires et 150 mahadras pilotes
 - Signature de conventions de partenariat avec 03 réseaux de la petite enfance et 02 syndicats de l'enseignement privé pour un total de 134 écoles privées pour l'accueil de 5260 enfants issus de familles pauvres
 - Sélection en cours d'entreprises pour la construction de 50 garderies sur modèle communautaire par TAAZOUR dans des agglomérations rurales
 - Ouverture et équipement de 06 jardins d'enfants publics à Nouakchott avec capacités d'accueil doublées en personnels et équipements requis
 - Réfection de 08 jardins d'enfants publics dans 07 wilayas
 - Révision en cours du programme de l'enseignement préscolaire pour la prise en compte des nouvelles exigences de l'encadrement du jeune enfant.
 - Formation de 100 enseignants pour encadrement de classes préparatoires dans les écoles à Nouakchott en plus de 54 écoles au niveau de l'intérieur.

II.3 INTERVENTION : SECURITE ALIMENTAIRE

Au titre de l'année 2022, le CSA a mis en œuvre plusieurs programmes sociaux et de développement.

Distribution gratuite des vivres et transferts monétaires

- 215.000 ménages ont bénéficié de l'assistance directe en vivres pour une quantité globale de plus 17.300 tonnes toutes denrées confondues
- 70.705 ménages ont bénéficié des transferts monétaires dans le cadre du programme MAOUNA pour une enveloppe de 686.0000.000 MRU dont 4705 sur financement du PAM à M'Bout conventions TAAZOUR.
- 19440 ménages ayant été victimes des intempéries ont été assistés par la distribution des vivres et des kits d'abris pour un coût global 39.897.000 MRU.

Appui au pouvoir d'achat

- 131.550 ménages ont pu s'approvisionner en produits alimentaires de base subventionnés (Blé, Riz, Sucre et Huile) dans le cadre du programme TAMWINE au niveau de 1754 points de vente et portant sur un tonnage global de 61.000 tonnes pour un coût total de 1.880.023.956 MRU (convention TAAZOUR).
- 64.000 ménages ont également bénéficié d'approvisionnements en produits alimentaire variés à prix subventionnés dans le cadre l'opération RAMADAN pour un coût global de 115.358.254 MRU (convention TAAZOUR).

Nutrition communautaire et scolaire

- L'ouverture de 364 Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM) au profit de 14000 enfants malnutris et 461 femmes enceintes et allaitantes pour un montant de 39.103.830 MRU
- L'approvisionnement de 645 Cantines scolaires au profit de 66 237 élèves pour améliorer le taux de fréquentation scolaire dans les zones de précarité pour un montant de 130.000.000 MRU dans le cadre d'un partenariat tripartite MEN, CSA et Taazour.
- Mise en place des GASPA

Renforcement des capacités des communautés

Dans le cadre son programme annuel de renforcement des capacités de communautés et d'appui à la résilience, le CSA a exécuté 1452 activités réparties comme suit :

- 285 microprojets de réalisation des infrastructures économiques et sociales pour un montant 172.500.000 MRU.
- 1167 Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour un montant 82.780.940 MRU.

Appui à l'élevage et l'agriculture

- Mis en œuvre d'un Programme d'Appui au Cheptel (PAC) portant sur la mise à disposition des éleveurs de 71.570 tonnes d'aliments de bétail durant la période de soudure 2022 pour un montant de 1.597.400.000 MRU (Convention avec ME). L'objectif visé est de préserver le cheptel contre la crise pastorale de l'année 2021
- Appui aux exploitants agricoles dans la vallée du fleuve pour accroître la production et la productivité de la filière riz à travers la mise à disposition d'Intrants Agricoles subventionnés pour une superficie globale 71.520 ha pour un montant de 2.439.388.047 MRU (Convention avec MA).

Renforcement des capacités de stockage et de transport des denrées

Dans le but d'assurer un approvisionnement régulier du Pays en produits alimentaires de première nécessité, le CSA exécutera un programme de construction d'infrastructures de stockage au niveau de toutes les Wilayas du Pays en vue d'accroître les capacités de de stockage pour atteindre plus de 382.400 tonnes métriques pour un montant global de 1.000.000.000 MRU.

Ainsi, les réalisations pour 2022 en termes de logistique de transport et les infrastructures de stockage se présentent comme suit :

- Acquisition de neufs camions de 55 T/M chacun.
- Acquisition de dix-neuf (19) véhicules 4x4.
- Réhabilitation des magasins de la SONIMEX (44000T/M).
- Réhabilitation de 35 magasins du CSA.

II.4 INTERVENTION : TAAZOUR

Les réalisations les plus importantes des programmes de la Délégation Générale « TAAZOUR » pour l'année 2022 sont présentées ci-dessous par programme :

Le Programme CHEYLA pour fournir des services de base (éducation - santé - eau - énergie)

Education – formation

- Lancement d'un programme de construction et d'équipements de 70 établissements scolaires, dont 52 écoles fondamentales et 18 établissements secondaires (entre collèges et lycées). Le coût global de programme s'élève à 897.885.659 MRU. En 2021, les réalisations ont concerné: – 28 établissements achevés, dont 24 écoles fondamentales et 04 établissements secondaires ; – 30 étalements en cours de construction, dont 19 écoles fondamentales et 11 établissements secondaires ; – 12 établissements en phase de démarrage de travaux, dont 09 écoles fondamentales et 03 établissements secondaires.
- Mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire qui a couvert lors de sa première année (2020/2021) 57.378 élèves dans toutes les wilayas intérieures. La Délégation Générale a financé 83,4% du coût total du Programme pour un montant s'élevant à 127.876.941 MRU.

Santé – nutrition

- Mise en œuvre d'un programme de construction et d'équipements de 20 centres et postes de santé, pour un coût global qui s'élève à 90.313.975 MRU. La situation de ce volet se présente, au 31/10/2021, comme suit : – 17 structures achevées et équipées ; – 03 infrastructures en cours de réalisation.
- Lancement d'un programme d'assurance maladie universelle au profit de 100.000 ménages pauvres inscrits au Registre Social, soit environ 620.000 personnes. Le coût de cette opération s'élève à environ 210.000.000 MRU par an.
- Mise en place d'un mécanisme tripartite (TAAZOUR, Ministère de la Santé, UNICEF) pour la lutte contre la malnutrition infantile, financé par TAAZOUR à hauteur 92.500.000 MRU. Ce mécanisme a permis l'acquisition des intrants et micronutriments requis pour le traitement de la malnutrition aiguë et modérée pour environ 30.000 enfants âgés de moins de 5 ans.

Eau potable et assainissement

- Réalisation des Etudes géophysiques et hydrogéologiques au niveau de 151 localités dans 09 wilayas intérieures pour un coût total de 26.500.000 MRU.
- Lancement d'un programme de construction et/ou d'extension de 70 réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) dans 08 wilayas pour un financement total de 232.334.360 MRU. Les travaux de ce programme sont en cours et seront achevés avant l'été 2022.
- Lancement des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation de 137 forages pour alimenter autant de localités en eau potable, pour un budget estimé à 163.522.000 MRU.

Energie

- Réalisation des études techniques et lancement des appels d'offres pour l'électrification de 21 localités rurales pour un coût estimé à 527.177.300 MRU, et lancement du processus des études techniques pour l'électrification de 12 localités supplémentaires.
- Lancement d'une opération d'acquisition et distribution de kits gaz butane (bonbonnes + gazinières) au profit de 20.000 ménages pauvres dans les 12 wilayas de l'intérieur pour un budget global estimé à 42.000.000 MRU.
- Construction et équipement de 97 établissements d'enseignement primaire et secondaire. Son coût total était de 1 340 201 437 MRU.
- Lancement d'un appel d'offres pour la construction et l'équipement de 53 crèches dans toutes les wilayas de l'intérieur.
- Mise en place d'un programme d'alimentation scolaire, qui comprenait au cours de l'année scolaire (2022-2023) 66 237 élèves pour un coût de 106.843.900 MRU.
- Construction et équipement de 20 établissements de santé, 2 en construction et 14 appels d'offres, dont un centre de dialyse à Tiaret.
- Un programme complet d'assurance maladie pour 100 000 familles pauvres inscrites au registre social, coûtant environ 210 000 000 MRU par an.
- Mise en place d'un mécanisme tripartite (la Délégation générale TAAZOUR, le ministère de la Santé, l'UNICEF) de lutte contre la malnutrition infantile, financé par la Délégation générale TAAZOUR avec 64 132 671 MRU en 2022 pour 30 000 enfants de moins de cinq ans dans toutes les wilayas.
- Réalisation d'études géophysiques et hydrogéologiques au niveau de 141 villes dans 09 wilayas de l'intérieur pour un coût total de 26 892 800 MRU.
- Lancer un programme de construction et / ou d'expansion de 70 réseaux d'eau potable dans 08 wilayas avec un financement total de 232 334 360 MRU. 10 de ces réseaux ont été achevés et 45 le seront d'ici la fin de l'année.
- Achèvement des études techniques et lancement des appels d'offres pour l'électrification de 21 villes rurales pour un coût de 527 177 300 MRU. Parmi ces zones, 12 villes rurales ont été électrifiées et 09 seront raccordées au réseau de la Société nationale d'électricité (un accord est en cours de négociation).
- Signature d'un accord pour l'acquisition et la distribution de 20 000 bouteilles de gaz butane avec des machines de cuisson au profit de 20 000 familles pauvres dans toutes les wilayas de l'intérieur avec un budget total de 32 700 000 MRU.

Le Programme ALBARKA pour l'inclusion économique

Développement des activités génératrices de revenus (AGR)

- Lancement d'un programme d'appui au profit de 306 coopératives productives ; actives dans les domaines de l'agriculture et de la pêche dans les 12 wilayas de l'intérieur pour un coût total de 24.622.777 MRU.
- Lancement d'une plateforme pour la soumission des requêtes de financement d'AGR au niveau de toutes les communes du Pays. Ce processus a permis de collecter 44.099 demandes de financement d'AGR et 3.498 requêtes pour le financement de projets communautaires. Le traitement de ces requêtes est en cours.

Inclusion dans les filières agropastorales

- Lancement d'un programme de construction de 12 barrages dans 6 wilayas du Pays pour un coût total de 229.404.189 MRU. Les travaux en cours de ces barrages doivent être totalement achevés avant la prochaine période de pluies
- Réalisation d'un vaste programme d'appui à l'agriculture pluviale, à travers l'aménagement de 224 digues et diguettes pour un coût total de 21.056.046 MRU.

Accès au microcrédit

- Lancement d'une plateforme pour la soumission des requêtes de microcrédit au niveau de toutes les communes du Pays. Ce processus a permis de collecter 67.038 demandes de microcrédit. Le traitement de ces requêtes est en cours.
- Lancement du financement de 1783 activités génératrices de revenus et de 433 prêts de bonne synergie (sans taux d'intérêt avec différé d'amortissement) avec une enveloppe financière de deux milliards et trois cents millions d'anciens ouguiyas.
- Soutenir 451 coopératives productives dans les domaines de l'agriculture et de la pêche continentale par la formation, le financement et le suivi, avec une enveloppe financière de plus de 650 millions d'anciens ouguiyas.
- Distribution de 123 tricycles aux coopératives de production pour soutenir la commercialisation de leurs produits d'un montant de plus de 120 millions d'anciens ouguiyas.
- Construction de 455 barrages en terre pour soutenir la productivité des couches vulnérables de la société et améliorer leurs conditions de vie avec un montant financier allant jusqu'à 450 millions d'anciens ouguiyas.
- Distribution de 48 000 mètres de clôture avec ses accessoires aux agriculteurs en incarnation des directives de Son Excellence le Président de la République concernant la campagne agricole 2022-2023.
- Réalisation d'études pour la construction d'une usine de dessalement destinée à fournir de l'eau aux coopératives agricoles au niveau de Dakhlet Nouadhibou.

Le Programme DARI pour le logement social

Accès à l'habitat social en zone urbaine précaire

- Réalisation du montage technico-financier d'un Programme de construction de 10.000 logements sociaux dans les 13 capitales régionales, ainsi que l'ensemble des études techniques y afférentes.
- Recrutement des bureaux d'études chargés de la maîtrise d'œuvre du Programme.
- Lancement du processus de contractualisation des entreprises pour la réalisation de la première tranche du Programme.
- Lancement des travaux de construction de 500 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales de l'intérieur, pour un coût de 4 milliards et 407 millions d'anciens ouguiyas, et devrait être achevé dans un délai déterminé entre 7 et 9 mois.
- Construction de 1 432 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales des wilayas des Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimakha et Inchiri. Le projet coûte 11 milliards et 434 millions d'anciens ouguiyas et devrait être achevé dans un délai spécifié de 9 à 14 mois.
- Financement et supervision de la mise en œuvre des travaux d'agrandissement et d'achèvement d'un bâtiment de 5 étages + rez-de-chaussée pour abriter le siège de l'Agence générale « TAAZOUR».

Le Programme TEKAVOUL pour le cash transfert

Elargissement du cash transfert (TEKAVOUL)

- Elargissement progressif du nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires réguliers pour atteindre d'ici la fin du mois de décembre courant 102.252 ménages pauvres. Le montant du cash régulier déjà distribué s'élève à 794.518.500 MRU.

Renforcement des réactions aux chocs en période de soudure (ELMAOUNA)

- Réalisation d'un vaste programme de réaction aux multiples chocs exogènes que le Pays a connu, à travers des opérations de cash transfert ponctuel qui ont touché un total de 271.497 ménages vulnérables (environ 1.630.000 personnes) dans toutes les wilayas du Pays. Le montant distribué au titre du cash transfert ponctuel s'élève à 1.331.496.400 MRU
- Augmenter le nombre de ménages bénéficiant de transferts monétaires réguliers à 98 236 ménages pauvres, contre 30 000 auparavant. Ce nombre comprend toutes les municipalités du pays à l'exception de celles de Nouakchott, qui seront couvertes par le programme d'ici la fin de 2022. Le montant trimestriel alloué à chaque ménage est passé de 1 500 MRU à 2 200 MRU. Le processus de paiement pour le troisième trimestre de 2022 est actuellement mis en œuvre avec une enveloppe financière de 216 666 200 MRU.
- Assistance en réactions aux chocs à 13 751 familles grâce au programme TEKAVOUL. La quantité totale transférée s'est élevée à 104 327 600 MRU, dont 14 419 550 MRU ont été programmées pour aider 4 000 familles pendant la période de sécheresse de l'année en cours.
- Aider 65 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2022 grâce au volet aide 2022 avec une enveloppe financière de 674 700 000 MRU.
- Aide à 1 183 familles de gardes déportés de Tevragh-Zeina avec 5 323 500 MRU.

Programme TEMWINE pour l'accès géographique et économique aux denrées alimentaires

Accès géographique et économique aux denrées alimentaires

- Dans le cadre de la réponse à la crise engendrée par la pandémie COVID19, TAAZOUR à travers le programme TEMWINE et en collaboration avec l'armée nationale, a effectué en 2020 une distribution gratuite de kits de produits alimentaires au profit de 20.200 ménages à Nouakchott dont 200 ménages étrangers pour un coût global de 42.000.000 MRU.
- Approvisionnement régulier des 1.750 boutiques TEMWINE qui couvrent toutes les wilayas, à travers la fourniture de 84.579 tonnes de produits alimentaires pour un coût total de 1.718.910.181 MRU.

Développement des SAVS et banques de céréales

- Mise en place de 97 Comités de gestion des SAVS au niveau du Tagant et de l'Adrar et signature d'une convention avec le CSA pour lui confier l'acquisition des produits alimentaires, le transport et l'approvisionnement des SAVS en question
- Approvisionnement continu de 1 754 magasins de TEMWINE employant 2 683 employés et couvrant toutes les wilayas, pour un coût total de 1 901 701 272 MRU pour 2022.
- Mise en place de 97 stocks villageois de sécurité alimentaire à Tagant et Adrar pour un coût de 14 217 640 MRU.

Le Registre Social et système d'information

Promotion et renforcement du Registre Social (RS)

- Parachèvement du processus de ciblage des ménages pauvres et vulnérables dont la dernière étape est en cours actuellement au niveau de Nouakchott.
- Réalisation de la collecte de données pour tous les ménages inscrits au Registre à l'issue des opérations de ciblage.
- Développement d'une approche de mise à jour du Registre Social qui sera mise en application à partir de 2022.
- Promotion de l'utilisation du Registre Social comme principal outil de ciblage pour les programmes de protection sociale. Les services du Registre sont utilisés par une quinzaine d'acteurs, dont des départements ministériels, des organisations du système de Nations-Unis et des ONG internationales.

Développement d'un Système d'Information Intégré

- Développement d'une plateforme performante de distributions des avantages sociaux qui est désormais utilisée par la quasi-totalité des acteurs intervenant dans le domaine de la protection sociale.
- Développement d'un système d'information intégré qui permet désormais la programmation, la planification, le suivi et l'évaluation des activités de l'ensemble des programmes de la Délégation Générale.
- Achever le processus de ciblage des familles pauvres et vulnérables qui a été achevé sur l'ensemble du territoire national.
- Achèvement de la collecte complète de données pour tous les ménages inscrits dans le Registre, qui ont dépassé les 200 000 ménages répartis dans plus de 8119 villages et villes.
- Commencer le processus de mise à jour du Registre Social en s'appuyant sur une nouvelle méthodologie qui assure l'inclusion complète de toutes les familles, ce qui se traduira par une utilisation plus efficace du Registre Social.
- Utiliser le dossier social comme principal outil de ciblage pour les programmes de protection sociale. Les services d'enregistrement sont utilisés par quelque 25 acteurs, dont des départements ministériels, des organismes des Nations Unies et des ONG internationales.
- Développement d'un système d'information intégré.
- Développer une plate-forme efficace pour la distribution des prestations sociales qui est maintenant utilisée par tous les acteurs impliqués dans le domaine de la protection sociale.
- Développer les composantes du système d'information intégré pour permettre la programmation, la planification, le suivi et l'évaluation des activités de tous les programmes de la Délégation générale.

II.5 INTERVENTION : PROMOTION ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

En 2021-2022, le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'exécution de son plan d'action, en phase avec la SCAPP et le ProPEP. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- L'institutionnalisation du Programme de Volontariat pour le Développement Durable, dans le cadre de la politique de responsabilisation de la jeunesse et de son épanouissement ;
- La réhabilitation et l'équipement du complexe olympique de Nouakchott ;
- La modernisation du stade de Cheikha Boïdia ;
- La construction d'un nouveau stade de compétitions à Nouadhibou,
- La construction de 2 nouvelles maisons de jeunes et stades à Aleg et Boghé ;
- Le lancement des travaux de rénovation des stades du Ksar, de Sebkha et de Rosso ;
- La construction d'une maison des jeunes à Sélîbabi, et de trois aires de jeux à M'bout, Monguel et Aouleigatt ;
- La construction de quatre (4) stades de proximité à Barkéol, Maale, M'Bout et Monguel ;

- L'aménagement d'espaces jeunes à Akjoujt, El Mina et Ryad ainsi que le lancement des travaux de celui de la ville de Ouadane ;
- La construction d'une assiette sportive multifonctionnelle à Kiffa ;
- L'augmentation substantielle de la subvention allouée aux associations et clubs de jeunesse, qui est passée de moins de 2 millions MRU avant 2019 à 30 millions MRU en 2021, distribuée à 700 associations de jeunesse et de sport, sur l'ensemble du territoire national ;
- L'octroi, pour la première fois en 2021, d'un appui financier à dix-sept (17) académies sportives ;
- L'élaboration des textes d'application de la loi n° 2016-029 relative au sport ;
- L'élaboration, en cours, du cadre juridique régissant les académies afin de les professionnaliser davantage.

III. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Voir ANNEXE 2 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 6 DE LA CAPP

IV. FINANCEMENT DU CHANTIER

PROMOTION DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DU TRAVAIL DECENT

- *Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP*

L'exécution financière des projets en faveur de l'emploi productif et du travail décent, donné par le bilan de l'exécution financière du BCI 2022 est donnée ci-après. Il ressort un taux d'exécution financière de 88%.

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	559,34	549,47	98%
Financements extérieurs	268,80	175,85	65%
Total	828	725	88%

- *Exécution financière des projets hors plan*

Un bilan de l'exécution financière d'éventuels projets hors chantier SCAPP, en faveur de l'emploi productif et du travail décent, n'a pas été porté à notre connaissance

MASEF (les données disponibles sont fournies dans la section 2.2)

SECURITE ALIMENTAIRE (les données disponibles sont fournies dans la section 2.3)**TAAZOUR**

Le budget du Plan d'action de TAAZOUR pour l'année 2022 s'élève à 5.887.101.482 MRU. Ce budget est financé par les ressources du budget de l'Etat et certains partenaires financiers qui appuient les différents programmes de la Délégation Générale.

Le budget se répartit selon les sources de financement comme indiqué ci-après :

- 78,65% du budget, soit 4,63 milliards MRU, est supporté par le budget de l'Etat ;
- La part financée sur fonds extérieurs s'élève à 1,257 milliard MRU (21,35% du total).

L'importance de la part du budget supportée par l'Etat démontre le degré de priorité accordé par les Hautes Autorités à l'action de la Délégation Générale TAAZOUR.

V. PERSPECTIVES DU CHANTIER**MASEF**

Réformes en cours pour une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même :

- Stratégie nationale de protection sociale (SNPS)
- Création d'une banque de la famille
- Création d'une Télévision de la famille

V.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE SECTORIELLE DE LA SCAPP EN 2022

- Absence d'une base de données harmonisée permettant d'identifier facilement ; les populations vulnérables de manière transparente ;
- Les financements accordés sont faibles au regard des besoins et des défis auxquels le Département doit faire face ;
- La multiplicité des intervenants et absence d'un cadre de concertation et de coordination ;
- La poussée régulière de la sédentarisation anarchique augmente la pression sur l'exécution de certains programmes.
- La faible délimitation de la notion de vulnérabilité et l'absence d'un système d'information à même d'identifier les ménages et personnes vulnérables.
- La diversité des programmes et projets de protection sociale qui constituent des filets sociaux avec une faible synergie voire un manque d'articulation.
- Mobilisation des fonds
- Faibles décaissements

V.2 RECOMMANDATIONS

Pour faire face au défi que représente l'élimination des conséquences et impacts de la vulnérabilité structurelle et conjoncturelle sous toutes leurs formes, à l'horizon 2030, la transformation des systèmes d'alimentation, de santé et de protection sociale est nécessaire. Il s'agira, conformément avec les engagements de la Mauritanie, de :

- Promouvoir un système de protection sociale efficace, résilient, inclusif et durable où toute la population, notamment ses franges les plus vulnérables, aura en tout temps accès à un emploi, aux infrastructures, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante ;
- Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration du cadre de vie de ces populations au niveau du pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer dans un cadre multisectoriel ;
- Faire une plus large place à la lutte contre l'exclusion et au relèvement des couches vulnérables dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et adapter les ressources financières domestiques en conséquence Améliorer davantage le taux de décaissement
- Mobilisation de fonds nécessaires pour permettre au programme de transferts monétaires d'avoir une couverture plus large des populations vulnérables
- Mobilisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des programmes.

V.3 ORIENTATIONS DE PROGRAMMATION D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU CHANTIER POUR 2023-2024

L'ambition en matière de protection et de résilience sociales s'inscrit dans le cadre des engagements ci-dessous :

- La mise en œuvre des engagements du Président de la République.
- Les priorités et objectifs de la SCAPP.
- Les cibles des ODD en particulier les ODD 1, 2, 3 4, 5 et 10.
- Les engagements pour la mise en œuvre des promesses de la CIPD et notamment les trois zéro (zéro mortalité maternelle, zéro besoin non satisfait en planification familiale et zéro violence basée sur le genre).

Cette ambition est exprimée par cet Engagement du Président de la République : « *Je m'engage à mener une politique volontariste pour permettre à chaque mauritanien, sans distinction aucune, d'accéder à une vie décente et de pouvoir s'épanouir* ».

Il s'agit alors de s'attaquer à l'élimination des séquelles de l'esclavage, de panser les plaies laissées par le passif humanitaire, et d'éliminer toute forme de disparités issues de discriminations sociales. De plus, la pauvreté et l'héritage socioculturel sont considérés comme facteurs défavorables à la pleine participation des femmes et des handicapés. A l'horizon 2025, les 200 000 ménages enregistrés au Registre social sont soustraits de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité avec un pouvoir d'achat durable, une protection sanitaire assurée, une insertion socioéconomique et un accès aux services de base : à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à un habitat décent et à l'énergie.

V.3.1 INTERVENTION : PROMOTION DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DU TRAVAIL DECENT

Les principales perspectives envisagées pour 2023 – 2024 sont :

- L'encadrement et l'orientation de 80 000 primo demandeurs d'emploi ;
- L'amélioration de l'employabilité de 28 000 jeunes ;
- La mise en place, avec l'appui d'opérateurs financiers de 2 000 Petites et Moyennes (PME) et d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- Sur le plan des réformes, les principales perspectives de l'intervention sont :
 - o L'orientation de la formation vers la demande du marché,

- L'augmentation du nombre des établissements de formation ;
- La diversification de l'offre de formation ;
- Le renforcement de la formation des formateurs ;
- La restructuration de la coordination des Projets Emploi.

V.3.2 INTERVENTION : MASEF

Actions envisagées en 2023

- ✓ Amélioration de l'accueil des usagers des services du département et réponses à leurs demandes
- ✓ Renforcement la coordination inter programmes ou composantes
- ✓ Renforcement des capacités des directions régionales du département en planification stratégiques et en suivi/évaluation
- ✓ Rationalisation de l'utilisation des ressources humaines du département
- ✓ Mise en place d'un fonds d'assistance en urgences avec des critères et procédures de fonctionnement

Sous- secteur 1 : l'assistance sociale aux groupes vulnérables

1.1. La protection des groupes sociaux les plus vulnérables, l'assistance aux malades indigents et ceux vivant handicap seront davantage renforcées aussi bien dans le cadre du ProPEP que dans le cadre de l'action classique du département avec l'augmentation de leur qualité et étendue.

1.2. L'assurance maladie aux personnes vivant avec handicap et la prise en charge des soins des malades indigents dans les structures hospitalières du pays connaîtront des améliorations substantielles par des réformes aussi bien sur les plans de la couverture que de la qualité des services.

1.3. Une base de données communicante avec les autres bases de données notamment celles du registre social et de la CNAM.

Démarrage de l'action de l'Ecole Nationale pour l'Action Sociale avec de nouvelles capacités d'accueil et des conditions meilleures de formation des travailleurs sociaux

Sous- secteur 2. Sous- secteur 2. Promotion des personnes en situation de handicap

2.1. Des milliers de ménages ayant à leur sein des personnes handicapés continueront de bénéficier de cash transferts mensuels réguliers.

2.2. L'autonomisation économique et fonctionnelle des Personnes en Situation de Handicap sera poursuivie

2.3. Les organisations des PSH bénéficieront de l'appui et de l'encadrement requis

Sous- secteur 3. Famille, du genre et de la promotion féminine

3.1. Poursuite de l'autonomisation des femmes par des campagnes d'information et de sensibilisation sur leurs droits et le financement de projets et de microprojets au profit de centaines de femmes et de filles organisées en coopératives en GIE ou promotrices d'entreprises.

3.2. Mise en œuvre d'un programme d'autonomisation de 2600 femmes et filles et de dizaines de personnes en situation de handicap par la gestion du grand marché public construit en centre-ville en 2016.

3.3. Poursuite de l'autonomisation économique et fonctionnelle des personnes vivant avec handicaps à travers le financement de projets collectifs et structurant avec l'accent sur les créneaux porteurs adaptés à leurs profils et besoins et par la distribution d'aides techniques.

Sous-secteur 4. Enfance

4.1. Mise en œuvre du plan stratégique de développement du préscolaire axé sur l'augmentation conséquente de l'offre (création de 40.000 nouvelles opportunités de préscolarisation des jeunes enfants, l'autonomisation de la femme et la consolidation des bases de l'unité nationale

V.3.3 INTERVENTION : PROMOTION ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

Dans le cadre du PIP 2023-2025, il est prévu 12 projets pour le Ministère chargé de la jeunesse et des sports d'un coût de 2 279 600 000 MRU dont 4 ont déjà reçu un financement.

	Libellé du Projet	Période	Bailleur de Fonds	Nature du Financement	Coût du Projet	2023	2024	2025	TOTAL
1	Réalisation d'infrastructures au profit de la jeunesse et des sports	23-26	A RECHERCHER	A RECHERCHER	1 5200,00	200,00	375,00	500,00	1 075,00
2	Projet de construction d'une salle omnisports	24 - 25	A RECHERCHER	A RECHERCHER	400,00	100,00	200,00	100,00	400,00
3	Projet de construction d'un centre sportif d'Elite	23 - 24	A RECHERCHER	A RECHERCHER	50,00	0,00	25,00	25,00	50,00
4	Projet de construction de 12 espaces de jeunes multidisciplinaires dans les moughataas qui ne disposent d'aucune infrastructure de jeunesse et sports	22 - 24	A RECHERCHER	A RECHERCHER	24,00	43,60	43,60	43,60	130,80
5	Projet de construction de la maison des fédérations sportives	22 - 24	A RECHERCHER	A RECHERCHER	12,00	4,00	4,00	4,00	12,00
6	Projet de mise à niveau et d'équipement des maisons des jeunes des capitales régionales en matériel socioéducatif	22 - 23	A RECHERCHER	A RECHERCHER		-	-	-	-
7	Promotion de l'insertion des jeunes et valorisation du potentiel culturel de la Wilaya de Hodh Echarghi	22-25	Alliance Sahel / A RECHERCHER	A RECHERCHER	52,00	13,00	13,00	13,00	39,00
8	Radio jeunesse G5 Sahel	23-23	RIM	BUDGET	4,00	4,00	-	-	4,00
9	Equipement pour l'Office du complexe olympique	21-25	RIM	BUDGET	181,60	30,30	30,30	30,30	90,90
10	Réhabilitation et équipement des infrastructures de Sport	22-25	RIM	BUDGET	17,00	2,50	2,50	2,50	7,50
11	Mise en place des espaces de jeunes	23-24	RIM	BUDGET	25,00	0,30	0,30		0,60
12	Construction des espaces de jeunes	23-23	RIM	BUDGET	14,00	12,30	-	-	12,30

VI. ANNEXES

VI.1 Liste des membres du CDS ayant participé aux réunions de la NASMO

VII.2 Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 6 de la SCAPP

VII.3 liste des documents consultés

VI.1 LISTE DES MEMBRES DU CDS

Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	MASEF	Saleck JEIREB	Directeur DECS	46431208	sojereb2@gmail.co m
Meilleure résilience des couches les plus vulnérables					
	Dir. Personnes en situation de Handicap	Alioun Haidara SHAGH	Directeur		
	Dir Enfance / MASEF	Mohamed SOULEYMANE	Directeur		
	TADAMOUN/TEKAVOUL	Taleb Khyar CHEIKH MELAININE	Coordinateur Projet TEKAVOUL	36305449	tkmelainine@gmail.com
	CSA	Brahim BEYE	Conseiller	47090994	beyha63@gmail.com
- Promotion de la participation citoyenne des femmes	MASEF / Direction DECS	Mohmed Elhacen SEJAD	Directeur Adjoint		
- Lutte contre les discriminations basées sur le genre	MASEF/ Dir Promotion Féminine & Genre	Lebneik SOULE	Directrice		
Autres membres	SCAPP	Mouna DIDI		32707777	

VI.2 INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 6 DE LA SCAPP

CDS	Objectif	ODD	Indicateur ODD	Indicateur de suivi	Valeur de Référence	Année de référence	Source	Valeur Cible
CDS 6	La résorption des besoins non satisfaits quantitatifs et qualitatifs de l'emploi	ODD8	Indicateur 8.5	Chômage	10,13% en 2020			D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif
CDS 6	Permettre à chaque mauritanien, sans distinction aucune, d'accéder à une vie décente et de pouvoir s'épanouir	ODD 1	Indicateur 1.1.1	Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	28,20% en 2019			-
CDS 6	Permettre à chaque mauritanien, sans distinction aucune, d'accéder à une vie décente et de pouvoir s'épanouir	ODD1	Indicateur 1.1	Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	41,20% en 2019			D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté
CDS 6	Assurer aux populations mauritaniennes, notamment les plus vulnérables, la sécurité alimentaire, l'amélioration de leur statut nutritionnel et une agriculture durable pour atteindre l'ODD 2 « Faim Zéro à l'horizon 2030 » en s'attaquant à ses différentes dimensions conformément aux objectifs de la SNSA 2013	ODD 12	-	Pertes alimentaires	4700 T			-

VII.3 liste des documents consultés

1. BCI 2023
2. Bilan activités 2022 CSA
3. Bilan Consolidé Août 2019- Août 2022 du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des SRP;
4. Bilan CSA 2019-2022
5. Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY août 2019-juillet 2022;
6. Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2021 – 2022, Janvier 2022 ;
7. Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 - 2023
8. Bilan MASEF 2022
9. Budget Consolidé d'Investissement 2023 ;
10. Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP du 6 mai 2019.
11. Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025
12. Exécution BCI 2021
13. Exécution BCI 2022
14. Loi d'orientation de la SCAPP 2018-021 du 12 juin 2018
15. Loi des finances 2022
16. Loi des finances 2023 ;
17. PIP perspectives, 2023-2025
18. PIP perspectives, 2023-2025
19. Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
20. Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
21. Rapport général TAAZOUR 2021
22. Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025,
23. Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume I, ;
24. Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030